

Énoncé sur la décriminalisation de l'usage de substances psychoactives

Le mercredi 29 septembre 2021

La criminalisation de l'usage de substances psychoactives s'est avérée une politique inefficace et néfaste. Elle a entraîné de nombreux méfaits sociaux, qui frappent d'ailleurs les communautés racialisées de façon disproportionnée. Comme le démontre la crise actuelle de surdoses liées aux opioïdes, la criminalisation des usagers de substances psychoactives entraîne également des méfaits graves pour la santé.

Nous saluons les [recommandations du Groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la consommation de substances](#). Il est grand temps que le Canada mette en place un système qui n'impose aucune sanction pénale aux usagers de substances psychoactives. Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) présente les recommandations suivantes au gouvernement fédéral dans le cadre de la réforme de sa politique en matière de drogues :

1. Décriminaliser l'ensemble des substances psychoactives, à l'échelle du Canada.

- a. Plutôt que de suivre une approche fragmentée fondée sur les exemptions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, qu'il s'agisse d'exemptions régionales ou relatives à une drogue en particulier, il faut s'assurer que la décriminalisation s'applique au pays entier et à l'ensemble des drogues illicites.
- b. Ne pas remplacer les sanctions pénales par des sanctions administratives (amendes, etc.), lesquelles risquent également d'être appliquées de manière inéquitable.

2. Établir de manière judicieuse des seuils de possession de drogue pour usage personnel.

- a. Établir des seuils permettant aux usagers d'éviter la criminalisation, sans toutefois faire augmenter la prévalence de l'usage de substances psychoactives.
- b. Une fois ces seuils établis, surveiller leur impact et les ajuster au besoin.

3. Collaborer avec les provinces pour intensifier les services de traitement et de réduction des méfaits.

- a. Offrir des pharmacothérapies (p. ex. le traitement par agoniste opioïde, ou TAO, notamment sa forme injectable, ou TAOi) et des traitements psychosociaux aux personnes qui cherchent un traitement pour un trouble de l'usage d'opioïdes.
- b. Continuer à améliorer l'accès aux initiatives de réduction des méfaits, comme les services de consommation supervisée et de surveillance de drogues, et à élargir ces services au besoin.
- c. S'assurer que les sites de consommation supervisée et autres services de réduction des méfaits soient dotés de l'infrastructure et de la capacité nécessaires, soit pour offrir à leurs client.e.s, sur demande, des soins primaires ou des soins en santé mentale et de traitement de la dépendance ainsi qu'une gamme de services sociaux comme l'aide au logement, soit pour les orienter vers de tels services.
- d. Comblent le besoin de financement pour la recherche sur le traitement des troubles de l'usage de substances, en particulier les stimulants comme la méthamphétamine.

camh

Centre for Addiction and Mental Health
100 Stokes St.
Toronto ON M6J 1H4
www.camh.ca

Centre de toxicomanie et de santé mentale
100, rue Stokes
Toronto ON M6J 1H4
www.camh.ca/fr

#MentalHealthIsHealth

4. Remplacer l'offre non réglementée de drogues toxiques.

- a. Il est difficile d'offrir un traitement par agoniste opioïde injectable (TAOi) à l'hydromorpnone ou à la diacéylmorphine en raison de la complexité des exigences réglementaires et du fait que ce traitement n'est pas inscrit aux listes provinciales de médicaments assurés. Nous incitons Santé Canada à travailler avec les provinces pour améliorer l'accès à ce traitement fondé sur des données probantes pour les personnes susceptibles d'en bénéficier.
- b. S'assurer que les programmes d'approvisionnement plus sécuritaire de Santé Canada soient accessibles aux personnes en dehors du système de traitement.
- c. Appuyer la recherche sur d'autres modèles de substitution des drogues illicites par des médicaments de qualité pharmaceutique, et soutenir l'évaluation de ces modèles.
- d. Établir une commission d'étude sur la légalisation et la réglementation éventuelle de certaines drogues illégales.

5. S'efforcer à réduire de façon générale la criminalisation des substances psychoactives.

- a. Mettre au point des solutions de rechange à l'incarcération des personnes coupables de crimes pouvant être liés à leur usage de substances psychoactives.
- b. S'attaquer concrètement au problème historique et actuel d'intervention policière et d'incarcération excessives touchant les Noirs, les Autochtones et leurs communautés respectives.
- c. Mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, notamment les appels à l'action 30 à 32, qui visent à éliminer la surreprésentation des Autochtones en détention.
- d. Radier toute condamnation pour possession simple, et envisager une réparation des torts causés par l'interdiction des drogues et les politiques connexes.

6. Investir dans les déterminants sociaux de la santé.

- a. Travailler à garantir un revenu de base.
- b. Continuer à soutenir l'élaboration rapide de solutions à l'itinérance fondées sur des données probantes.

7. Mettre en place l'évaluation des mesures de décriminalisation.

- a. Établir d'avance des indicateurs aux fins de l'évaluation.
- b. Assurer une surveillance et une évaluation constantes de l'impact de la décriminalisation au niveau social et sanitaire.

8. Veiller à ce que les usagers de substances psychoactives aient le sentiment d'être engagés et de participer véritablement à l'élaboration de l'ensemble des mesures liées à la réforme de la politique en matière de drogues.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Jean-François Crépault

Analyste principal des politiques, Centre de toxicomanie et de santé mentale

Tél. : 416 535-8501, poste 32127

Courriel : JeanFrancois.Crepault@camh.ca



Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) est le plus grand hôpital d'enseignement spécialisé en santé mentale et en traitement des dépendances au Canada. L'hôpital est un centre de recherche de premier plan au monde. CAMH a la responsabilité de jouer un rôle moteur en transformant la perception et les comportements de la société à l'égard de la maladie mentale et de la dépendance et en édifant un système amélioré de soins de santé mentale. En vue d'atteindre cet objectif, CAMH prodigue, aux parties prenantes et aux décideurs, des conseils stratégiques fondés sur des données probantes.